

Présents : Y. Borrey, J.L. Dessart, B. Brasseur, S. Moonen, T. Pierloot, A. Praillet, D. Timmermans, M.C. Wauthy, A. Luisi

Excusés : P. Garcia, K.D. Convents, M. Dony, JF Hannosset.

1. Le mot du Président

« Alors que nous approchons à grands pas des play-off et play-down dans les différentes divisions, ainsi que des demi-finales de coupe, j'espère que les rencontres se dérouleront dans un esprit positif et que les meilleurs l'emporteront. Je souhaite bonne chance au corps arbitral qui est chargé de la gestion de ces rencontres.

Je veux aussi faire part du bonheur que le secrétaire-général et moi-même avons pu partager avec nos amis de la province du Luxembourg lors du tournoi organisé le 8 février à Houffalize. Ils sont sur la bonne voie mais ils doivent rester conscients qu'il ne sert à rien de vouloir brûler les étapes. Enfin, l'ordre du jour de la réunion de ce soir étant particulièrement important, je propose que l'on plonge directement dans le vif du sujet. »

JL. Dessart remercie dès à présent M. Wauthy qui a accepté d'assurer le secrétariat de la réunion.

2. Approbation du P.V. de la réunion du 21.01.2014

Le dernier PV a entraîné la réaction de JF Hannosset par rapport à deux points. JL. Dessart regrette que la grande majorité des administrateurs ne se soient pas positionnés par rapport à ces remarques. Il ressort de la discussion que l'absence de réaction des administrateurs doit être comprise comme une approbation du projet. Dans le cas d'espèce, la version initiale de P. Garcia était correcte. Aussi, le PV du 21.01.2014 tel que transmis par le S.G. est approuvé.

3. Trésorerie

- ❖ La situation financière au 31.01.2014 a été envoyée avec la convocation.
- ❖ En l'absence du S.G., JL. Dessart invite les participants à lui poser les éventuelles questions par mail. Cela étant, la situation ne semble susciter aucune question.
- ❖ J.L. Dessart fait état de ses négociations actuelles et de celles de J. Vandenberg avec de nouveaux partenaires potentiels.

4. Affaires techniques

- ❖ Centre de formation : JL. Dessart rend compte des évolutions :
La conférence de presse a été couronnée de succès. Le nombre de journalistes présent était supérieur à nos attentes et leur retour était positif.
La réunion d'information pour les candidats et leurs parents a réuni environ 40 personnes. Le nombre de jeunes réellement intéressés dépassera vraisemblablement le nombre de places disponibles. La possibilité de rencontrer des familles ne pouvant assurer le paiement des charges mensuelles de leur enfant est évoquée et diverses pistes sont avancées.
Une réunion d'information pour les clubs est organisée ce mercredi 19.02.2014 au siège de la LFH.
J.L. Dessart communique le nom des 6 personnes qui ont remis leur candidature pour le poste de coordinateur technique. MC. Wauthy rappelle la procédure retenue expliquée lors du précédent CA, à savoir examen des CV et lettres de motivation suivi d'un entretien devant une commission de sélection composée du bureau LFH, du coordinateur technique et de T. Marique, conseiller pédagogique de l'Adeps. ; les trois provinces seront ainsi représentées dans la commission.
- ❖ Suite à l'évaluation de la sélection LFH U18, il a été décidé que cette sélection n'irait pas à la partille cup. Elle est cependant inscrite à un tournoi à Izegem.
- ❖ Une sélection LFH U16 se rendra à la partille cup. Elle sera accompagnée de trois paires « young referees ».
- ❖ La commission technique a revu son mode de fonctionnement.
Cette CT a rendu un avis positif sur la demande VHV de modification des âges dans les catégories jeunes (voir Pt 6 ci-dessous).

5. Secrétariat

- ❖ Ce point n'est pas abordé vu l'absence de P. Garcia.

6. Suivi des dossiers

- ❖ Année de référence pour les catégories d'âge
Comme cela avait été demandé par S. Moonen et par la VHV lors du dernier CEP, la CT a examiné la demande de modifications des âges de nos catégories jeunes.
Après une discussion basée, entre autres, sur les arguments de la CT, le CA décide de marquer son accord avec la proposition. A. Luisi demande que l'on veille à une stabilité dans l'application de la décision (5 ans minimum). D'autres conditions sont avancées : suivantes : travailler avec des années civiles (simplicité) - une appellation des catégories identique au sein des deux ligues (Boys, Girls, par ex) - définir les âges pour la catégorie « juniors ».
- ❖ Règlement de transferts
Suite à un courrier de l'Adeps, la LFH doit adapter pour le 31.03.2014 sa réglementation de transfert en conformité avec le décret de la fédération Wallonie-Bruxelles. P. Garcia a annexé à la convocation le texte à amender.
Tenant compte que la période de transfert ne peut être inférieure à 30 jours, le CA propose d'étendre la période reprise à l'article 251 B.3.b LFH jusqu'au 30.06 et de retarder la période du Pt c de ce même article du 01 au 14.07. Il sera demandé au S.G. de se prononcer quant à la faisabilité de cette modification. P. Garcia réagira par mail à cette proposition. La particularité des équipes « R », en cas de transfert international, est évoquée si affiliation après le 31.12.

7. U.R.B.H.

- ❖ Diverses décisions doivent être prises en vue du C.E.P. du 25.02.14. Les thèmes ont été transmis dans le document « To do » annexé à la convocation.
J.L. Dessart, B. Brasseur et T. Pierloot confirment leur présence au CEP.
- ❖ La proposition de modification des articles 221 et 222 nous est parvenue et a été annexée à la convocation. Le CA marque son accord avec la proposition de la VHV, à savoir qu'un joueur pourra être aligné en équipe « seniors » dès l'âge de 16 ans (jour anniversaire). Le nombre de joueurs âgés entre 16 et 18 ans ne sera plus limité. Après décision au niveau du CEP, ces articles seront modifiés en conséquence.
- ❖ Le CA examine la proposition établie par J.L. Dessart en ce qui concerne les cartes de légitimation suite aux divergences de vues entre les deux ligues. Le CA marque son accord avec la proposition en proposant d'ajouter un âge minimum de 50 ans pour les arbitres ayant officié durant 15 années.
- ❖ Nous n'avons pas reçu la proposition de la VHV relative à l'organisation des finales de coupe de Belgique. Il est acquis que chaque ligue devra garantir un « retour » minimum à l'URBH, ce qui ne sera pas sans conséquence sur la localisation de ces finales.
- ❖ La mobilité des joueurs tant durant la BENELUX League que lors des PO et barrages suscite de nombreuses craintes car elle permet aux clubs ayant plusieurs équipes de « fausser » les championnats. J.L. Dessart rappelle certains avantages de la mobilité, en particulier pour les jeunes joueurs. Il précise également que certains représentants VHV au CEP défendront un principe de mobilité totale durant toute la saison.
Selon certains, le fait de limiter cette mobilité à la première partie de championnat (règle applicable à la LFH) a également des effets pervers comme le fait de garantir une place dans les PO à l'équipe de la division la plus basse de manière à assurer sa pérennité dans la division et ce, même si cette équipe qui joue les PO est affaiblie par l'absence des joueurs de la division supérieure. Le fait de limiter le nombre ou l'âge maximum des joueurs concernés permet de rechercher une solution commune aux deux ligues.
En définitive, le CA reste adversaire de cette mobilité totale mais il serait d'accord d'accorder une mobilité pour les jeunes de 20 ans au 01.01 de l'année de la saison précédente. Les représentants au CEP défendront au mieux cette position.
- ❖ S'agissant de la BENELUX League et de la réglementation relative à la comptabilisation des cartes rouges, il apparaît que les équipes disputant 22 matchs au lieu des 14 de la D1 belge pourraient se voir pénalisées lors des PO. Vu la complexité de la situation, le CA est d'avis de remettre le compteur individuel de chaque joueur « à zéro » au début des PO. Ce point doit être mis en parallèle avec le Pt précédent.
- ❖ Suite à une réaction d'un club quant au nombre différent de matchs disputés par les équipes de D 1 nationale selon qu'elles participent ou non à la BENELUX League et aux PO, la possibilité d'ajouter quelques matchs à l'issue des barrages en D 1 nationale est évoquée. Le CA ne s'oppose pas à cette possibilité à la condition que le système mis en place reste simple et compréhensible.
- ❖ Suite à la suggestion de J.L. Dessart de créer une licence obligatoire pour les clubs évoluant en divisions nationales, il ressort de l'échange que l'ensemble des administrateurs est favorable à cette proposition mais qu'un délai de 5 ans serait indispensable à l'application de cette règle. Ce type de licence serait-elle légale ? Il est convenu d'approfondir la

réflexion lors de la prochaine réunion.

8. Arbitrage

- ❖ Un recyclage pour les arbitres « élites » et « avenir » est organisé par K. Convents et T. Pierloot (avec l'aide de T. Marique et de H. El Hafi) le dimanche 09.03.2014 à Louvain-La-Neuve. Guy Petitgirard sera l'intervenant de cette séance novatrice. Les nouvelles tenues offertes par « Ethias » y seront distribuées.

9. Commission Dames

- ❖ La commission se réunira le 14.03.2014.

10. Propagande

- ❖ Plus ou moins 80 jeunes et leurs accompagnants de la province du Luxembourg sont venus assister à la rencontre HC Visé BM - HC Eynatten-Raeren. Le retour de ces personnes a été très positif.
Environ une quinzaine d'enfants d'une école de Flémalle sont venus assister à la rencontre HC Visé BM -Estu Tournai. Un grand merci au club du HC Visé BM pour la qualité de l'accueil de ces personnes.
- ❖ En l'absence de P. Garcia, l'attribution de l'organisation des finales LFH « jeunes » ne peut être réalisée. La LFH a reçu 6 soumissions. A la demande du S.G. et afin de ne pas perdre de temps, J.L. Dessart demande qu'un administrateur se rende ce jeudi au siège de la LFH pour l'ouverture des enveloppes. S. Moonen accepte. Elle prendra contact avec P. Garcia pour convenir de l'heure.
- ❖ Tenant compte, d'une part, des nombreuses obligations imposées aux nouveaux clubs et, d'autre part, du nombre d'enfants initiés sur une année par notre animateur sportif, P. Garcia a joint à la convocation ses deux projets réglementaires relatifs au projet « Passeport Hand » et aux notions de club « en formation » et « stagiaire ».
Le CA marque son accord avec les deux projets, lesquels rencontrent les besoins de la LFH et des clubs. Le règlement sera modifié en conséquence.

11. Divers

- ❖ La situation du club du HC Nadit est évoquée.
- ❖ Le CA remercie Marie-Caroline pour son implication dans la prise de notes.
- ❖ La réunion se clôture à 22.35 heures.

Prochaines réunions du CA les 18.03.14, 22.04.14, 20.05.14 et 17.06.14 à Jambes à partir de 20h00.